

SÉNAT

République Française

Compiègne, le 16 septembre 2008

PHILIPPE MARINI
SENATEUR DE L'OISE
MAIRE DE COMPIEGNE

Monsieur Alain LAMBERT
Sénateur de l'Orne

Cher Alain,

Pour répondre à ton billet de ce jour, et aux engagements que tu formules, pour le Sénat, la France et la République, je souhaite bien entendu te renouveler l'expression de notre identité de vues et d'objectifs, la plus complète et la plus sincère.

Je t'avais adressé, le 3 septembre dernier, une lettre en réponse à ta tribune dans Le Figaro, et qui reprenait point par point tes propos.

Permetts-moi de reformuler, de manière plus concise, mes analyses et mes engagements.

1 - Un Sénat indépendant

- Nous n'avons pas à copier l'Assemblée Nationale et à refaire au Sénat les débats ou enquêtes initiés par nos collègues députés.

- L'exécutif doit jouer le jeu de la réforme constitutionnelle, dans le partage de l'ordre du jour, mais aussi en évitant toute pression, qui pourrait par exemple résulter de sa présence aux délibérations en commission, si nous ne parvenions pas à la limiter correctement.

- Le Sénat doit être l'assemblée de la responsabilité budgétaire, et, si la révision constitutionnelle avait été en vigueur lors du débat d'orientation budgétaire du mois de juillet, j'aurais proposé que ce dernier soit conclu par le vote d'une résolution réaffirmant solennellement l'objectif de l'équilibre en 2012.

- Si je suis élu Président du Sénat, je prendrai à témoin l'opinion publique de toute incohérence de comportement en ce domaine, de toute contradiction, quelles que soient par ailleurs les difficultés de la conjoncture ou de la politique économique.

- J'estime comme toi que le Parlement et en particulier le Sénat, a besoin de disposer d'une vraie capacité d'expertise, dont il doit d'abord se doter sur ses moyens propres, mais qui peut aussi résulter de la mise à disposition, pour des tâches dont nous exercerons la responsabilité et le contrôle, de membres des différents corps d'inspection, de contrôle et d'évaluation de l'Etat.

2 - La politique législative et la simplification du droit

- Voulant être le candidat du métier parlementaire, j'attache à cet enjeu un prix tout particulier.

- Si je suis élu Président du Sénat, je n'hésiterai pas à interpeller publiquement le gouvernement si les textes qui nous sont soumis me paraissent

être, sur le plan formel, celui de la lisibilité, mais aussi celui des concepts juridiques, indignes d'être figés dans le marbre de la loi.

- Il reviendra à notre commission des lois de piloter ce chantier, avec exigence et continuité, sans s'arrêter aux convenances du moment et sans céder à de fausses exigences d'urgence.

- Naturellement, nous serons encore plus attentifs au respect de la volonté du législateur, trop souvent battue en brèche par le pouvoir réglementaire, peu désireux, lorsque sa version n'a pas été adoptée, de mettre en circulation les textes d'application correspondants.

3 - Notre rôle dans la législation européenne

- Nous devons profiter de toutes les transpositions pour rénover, adapter, simplifier notre législation.

- Nous devons influencer en amont le droit communautaire, par des contacts réguliers avec la commission et le parlement européen, domaine par domaine, patiemment et concrètement.

- Nous devons nous opposer à toute vision de l'union européenne qui lui ferait porter la responsabilité des réformes indispensables dans notre pays, et, plus généralement, des contradictions et des difficultés inévitablement liées à ces réformes : l'Europe est un levier de modernisation, et ne doit pas être présentée comme un bouc émissaire.

4 - Le Sénat, vigie de la démocratie

- Il nous revient une fonction pédagogique, dans tous les domaines cruciaux qui conditionnent l'évolution et l'avenir de notre société.

- La fonction de prospective et d'anticipation est au coeur de la légitimité du Sénat : si nous sommes issus du suffrage indirect, et d'un mode de scrutin qui privilégie les territoires et donc les diversités, cela nous crée le devoir d'être courageux, de ne pas contourner les problèmes, de les assumer dans toute leur vérité, et de proposer nos solutions.

- La question des structures territoriales et de leur financement doit être traitée dans ce contexte. En tant que gestionnaires locaux, nous savons d'expérience ce qu'il est possible de faire et ce qui est irréaliste. Nous devons mener le débat à ce sujet tant au plan départemental qu'au plan national, et c'est notre initiative qui doit guider celle du gouvernement, et non le contraire.

- Je vais proposer, dans les jours qui viennent, ce que pourrait être l'organisation de conventions sénatoriales annuelles dans chaque département, pour vraiment décentraliser nos travaux et nos débats, en les ouvrant le plus largement possible à tous les milieux qui peuvent y contribuer, intellectuels, universitaires, associatifs, et bien entendu issus du grand vivier des élus locaux.

- Dans de tels débats, le Président du Sénat doit payer de sa personne, il doit en être l'animateur inlassable, et, si j'accède à cette fonction, je m'engage, à partir du début de 2009, à tenir des assises de la réforme chaque mois dans une région de France différente.

5 - Un Sénat exemplaire, un Sénat ouvert et sans tabous

- Le Président du Sénat doit exprimer toutes les forces vives de l'institution, au delà de sa seule majorité politique : en d'autres termes, il se rapproche davantage d'un "speaker" à l'anglo-saxonne, que du dirigeant d'un parti, actif chaque jour dans l'évènementiel et habitué à donner son avis sur chaque chose qui passe.

- Les vrais sujets peuvent et doivent être abordés indépendamment des origines politiques des uns et des autres. Naturellement, les solutions à promouvoir traduiront les priorités différentes et les valeurs différentes auxquelles se réfèrent nos familles politiques. Il y a le temps du débat, il y a le temps de la proposition.

- Dans la ligne de Christian Poncelet et le respect de ce qu'il a fait, je m'efforcerai d'oeuvrer, autant qu'il est possible, au consensus et dans la convivialité. Je proposerai, pour l'opposition, un statut de son porte parole dans chacune des commissions permanentes, ce qui permettra à nos débats de gagner en clarté et en efficacité. En revanche, je suis franchement défavorable à accorder la présidence d'une commission permanente à un membre de l'opposition, car cela relève pour moi de la confusion des genres et des esprits.

6 - Trois ans pour transformer l'image du Sénat

- Il est mortel pour notre institution d'apparaître comme la maison des compromis boiteux, celle des conciliabules, le lieu d'expression de nombreux intérêts sectoriels ou particuliers.

- L'élection inattendue d'un président qui apparaîtra comme un homme nouveau dans la vie politique nationale serait le premier élément de valorisation de l'image du Sénat.

- Grâce à une politique partenariale et systématique avec de nombreuses universités, nous pourrions nous tourner vers les jeunes, leur ouvrir notre institution, faire de beaucoup d'entre eux des promoteurs du Sénat.

- L'administration du Sénat, dont les compétences et le potentiel sont remarquables, doit être renouvelée en profondeur, et mobilisée sur les enjeux prioritaires de l'institution.

- Le réseau des Sénats d'Europe, à décliner domaine par domaine, montrera que nous sommes loin d'être isolés, mais au contraire leaders dans la maîtrise des grandes problématiques de notre temps.

- La modernité du Sénat résulte de sa différence, celle-ci doit être vécue sans complexe, et notre avenir sera favorable si nous savons nous conformer à trois principes : l'indépendance de jugement, la cohérence, l'ouverture d'esprit.

Bien amicalement et fidèlement à toi.

Philippe MARINI